

de Peï-Ping ne saurait être envisagée pour aucun motif, indépendamment de l'agression chinoise en Corée. Mais le ministère des Affaires étrangères, par la voix du ministre ou secrétaire des Affaires étrangères, a mandé que cette interprétation du discours de M. Rusk était erronée, et que l'attitude du pays dans ses grandes lignes n'avait pas du tout changé. Pour ma part, j'ai été très heureux qu'on nous donne cette explication et cette assurance.

M. FLEMING: Que pense le gouvernement canadien des avis voulant que les nations qui ont déjà reconnu le gouvernement de Peï-Ping soient invitées par les Nations Unies à retirer leur reconnaissance, jusqu'à ce que le gouvernement de Peï-Ping ait mis fin à son agression?

L'hon. M. PEARSON: Cela équivaldrait à invoquer des sanctions diplomatiques contre le gouvernement de Peï-Ping. Mais la chose n'a encore fait l'objet ni d'une discussion ni d'une décision aux Nations Unies. Vous savez qu'un Comité des mesures additionnelles s'est occupé là-bas d'étudier les mesures supplémentaires qui pourraient être prises pour amener les Chinois à mettre fin à leur agression en Corée. Ce Comité des mesures additionnelles, dans son rapport de la semaine dernière, je pense, a recommandé que des sanctions économiques soient infligées, et tous envois de matériel stratégique suspendus. Ce furent là ses seules propositions. Le Comité aurait pu aller plus loin, mais il ne l'a pas fait. Il aurait pu appuyer des mesures additionnelles comme le blocus, les sanctions totales et la rétractation de la reconnaissance; mais il ne l'a pas fait.

M. GRAYDON: Le ministre peut-il nous dire si, vu les directives données, comme il l'a indiqué très pertinemment, au commandement unifié de fondre en un seul pays le Nord et le Sud de la Corée, le règlement préconisé ces jours derniers par une cessation des hostilités sur le 38<sup>e</sup> parallèle ne signifierait pas que les instructions des Nations Unies au commandement unifié ont été modifiées?

L'hon. M. PEARSON: Non, je ne le crois pas. J'essaie d'obtenir le libellé exact de la résolution qui a permis de franchir le 38<sup>e</sup> parallèle. Tel que je le vois, l'objet des Nations Unies est de travailler à l'unification et à la libération de la Corée.

Comme l'ont signalé le général Bradley et le général Marshall,—d'autres l'avaient d'ailleurs fait remarquer avant eux,—la résolution adoptée à l'assemblée de janvier n'impose pas aux Nations Unies l'obligation d'opérer cette unification par la force.

Si je comprends bien, un règlement du conflit militaire en fonction du *statu quo* de juin dernier n'est donc pas inconciliable avec la résolution des Nations Unies, pourvu qu'il n'entrave en rien les dispositions ultérieures qui seront prises en vue de l'unification de toute la Corée. Nous avons le devoir de faire tout ce qui est en notre pouvoir à cette fin. Mais, à mon avis, nous n'avons nullement l'obligation de poursuivre les opérations militaires en Corée tant que cet objectif ne sera pas atteint.

M. COLDWELL: Même avant juin dernier, l'obligation d'unifier, si possible, la Corée n'existait-elle pas?

L'hon. M. PEARSON: Vous avez raison. Oui. Cet objectif de l'unification de la Corée a été défini dans une résolution des Nations Unies.

M. HIGGINS: En principe, faudra-t-il qu'il y ait un gouvernement *de jure* ou *de facto*, ou encore une fusion de l'un et l'autre?

L'hon. M. PEARSON: Quel principe va présider à la reconnaissance de la Chine?

M. HIGGINS: De l'un quelconque de ces pays?